

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article938>



INSCRIPTION EN CLASSE DE SECONDE A LA RENTREE 2023

- INTEGRER LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE -

Date de mise en ligne : jeudi 25 mai 2023

Copyright © Cité Scolaire Internationale de Ferney-Voltaire - Tous droits

réservés

Vous souhaitez que votre enfant rejoigne une classe de seconde générale, technologique ou professionnelle au Lycée International Ferney-Voltaire à la rentrée 2023 (sites de Ferney-Voltaire ou de Saint-Genis-Pouilly).

Pour cela, vous avez effectué une demande d'affectation par les téléservices Orientation du collège de votre enfant (via Educonnect). Vous saurez mardi 27 juin par les téléservices Orientation si votre enfant est affecté au lycée international.

Si votre enfant est affecté au Lycée International, l'inscription en classe de seconde se fera en deux temps (attention, les deux temps sont obligatoires) :

1 - **l'inscription administrative par les téléservices Orientation**, à effectuer dès réception de l'affectation mardi 27 juin.

2 - **l'inscription pédagogique à réaliser au lycée** (choix des langues et des options ; voeux concernant le site de scolarisation), en respectant les indications ci-dessous :

Lieu d'inscription en fonction du collège d'origine

- Elèves des collèges de Peron, Saint-Genis-Pouilly et Prévessin-Moens : **inscription sur le site de Saint-Genis-Pouilly**
- Elèves des collèges de Divonne, Gex et Ferney-Voltaire : **inscription sur le site de Ferney-Voltaire**

Calendrier en fonction du nom de famille :

- Elèves dont le nom de famille commence par les lettres A à C : le mercredi 28 juin de 8h à 12h ;
- Elèves dont le nom de famille commence par les lettres D à H : le mercredi 28 juin de 13h à 17h ;
- Elèves dont le nom de famille commence par les lettres I à P : le jeudi 29 juin de 8h à 12h ;
- Elèves dont le nom de famille commence par les lettres Q à Z : le jeudi 29 juin de 13h à 17h ;

Ces dates sont impératives, ainsi que la **présence d'un responsable légal lors de l'inscription**.

Le jour de l'inscription pédagogique, au lycée, **les pièces suivantes vous seront demandées** pour finaliser le dossier de votre enfant :

- **une copie de la pièce d'identité de l'élève ;**
- **une copie d'un justificatif de domicile (facture énergie ou téléphone fixe)**
- **une copie d'un extrait du livret de famille définissant l'autorité parentale**
- **en cas de parents divorcés ou séparés de corps : une copie des décisions de justice statuant sur l'autorité parentale**
- **la fiche d'inscription au restaurant scolaire dûment complétée (à télécharger ci-contre)**

inscription restaurant scolaire

- un RIB (indispensable pour permettre les cas échéant au gestionnaire financier de vous rembourser en cas de trop perçu ou pour le versement des bourses nationales)

Pour vous aider dans les choix d'enseignement, vous trouverez des informations sur l'offre de formation et la répartition sur les deux sites en cliquant [ici](#).

N'oubliez pas de vous connecter au site de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- [commander le pass Région](#) (indispensable dès le jour de la rentrée pour entrer et sortir du lycée, pour déjeuner, pour récupérer ses manuels scolaires, bénéficier des avantages,...)
- effectuer une [demande de transport scolaire](#).

Pour toute question sur des situations spécifiques, merci de vous adresser au secrétariat du Proviseur (sec.prov.0010072y@ac-lyon.fr).